

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 juillet. — Par suite de dépêches importantes reçues lundi de Madrid par le général Alava, des ordres ont été donnés hier par le général en chef de Lacy-Evans pour presser et accélérer autant que possible, le recrutement et pour l'envoi immédiat des hommes en Espagne. Quatre nouveaux bureaux ont été ouverts à Westminster pour examiner les volontaires; il s'en est présenté un nombre considérable. Il s'est enrôlé hier plusieurs polonais qui demandent, dit-on, à former un corps distinct; plusieurs de ces braves sont décorés de la croix de la légion-d'honneur et ils ont fait presque toutes les campagnes de Napoléon. En entrant au service, la somme de 8 livres sterling est payée entre les mains du trésorier par la commission de secours pour les réfugiés polonais, sous condition qu'ils renoncent par la suite à demander à la commission toute espèce de secours.

FRANCE.

Paris, le 26 juillet. — M. le duc d'Orléans est arrivé de son voyage en Suisse.

Une lettre d'Afrique contient les détails suivans sur la personne d'Abdel-Kader :

« Abdel Kader-Ben-Mahic-el-Din est fils d'un marchand vénéré autrefois, et qui, comme chef de bande, avait rendu quelques services aux Turcs. Ce marabout passait pour un saint dans sa tribu et parmi les tribus environnantes. A sa mort, son fils hérita de l'autorité et en quelque sorte du prestige religieux dont le père était entouré.

« Né à Mascara en 1807, Abdel-Kader a maintenant 28 ans accomplis. C'est un homme simple dans ses manières, d'une activité prodigieuse et d'une grande finesse. Sa taille est peu élevée, mais bien prise; il y a dans ses attitudes de l'aisance et de la dignité. Ses yeux sont noirs et perçans, son nez aquilin; une barbe rousse et touffue lui couvre le bas du visage.

— Le *Journal des Débats* explique les causes premières des événemens qui viennent de se passer dans le beylick d'Oran. Le traité signé avec Abdel-Kader était trop en faveur de ce prétendu allié et tendait à le confirmer dans cette opinion qu'il jouissait d'un droit de souveraineté indépendant de la France. Néanmoins, il ne faudrait pas trop blâmer, pour ce traité, le général qui commandait à Oran lorsqu'il fut conclu. Ce général céda à l'opinion de la commission administrative d'Afrique, qui recommanda surtout de vivre en paix avec les habitans.

« Sous l'impression de cette nouvelle idée, dit ce journal, le commandant de la province d'Oran chercha des alliances autour de lui et crut trouver plusieurs alliés sûrs et fidèles dans le seul Abdel-Kader. Il y a nécessairement, dans le traité qu'il négocia avec cette disposition d'esprit; des traces de la précipitation qu'il crut lui être commandée par les circonstances.

« Mais, quel fût le traité d'alliance d'Abdel-Kader, la manière de l'exécuter et surtout de le faire exécuter par ce barbare, pouvait en modifier essentiellement l'esprit de la portée politique. Plusieurs fois l'émir manifesta l'intention, sous divers prétextes, de sortir des régions de l'ouest où le traité le laissait confiné, et, en passant le Chélif, fleuve qui sépare le centre de la régence de sa partie occidentale, de pénétrer dans les provinces centrales d'Alger et de Titery. Les gouverneurs de notre établissement d'Afrique, quel que fût leur degré d'énergie, quel que fût leur système d'administration, s'opposèrent à cette prétention ambitieuse de l'émir de Mascara : ils s'étaient dit sans doute qu'il est et qu'il sera toujours de la plus haute importance pour eux, pour la sécurité de notre domination, de maintenir, comme une limite infranchissable entre les incursions des Arabes de l'Est et de l'Ouest, la ligne qui, quoique imaginaire encore et non occupée par nos troupes, part d'Alger, traverse la plaine de la Metidja, passa à Belida et divise la régence en deux moitiés.

« C'est le moyen d'empêcher que les révoltes d'Arabes ne donnent la main de l'ouest à l'Est, et que, par exemple, Achmet Bey de Constantine ne s'allie facilement avec l'émir de Mascara dans une ligne contre la France.

« Eh bien! malgré cette interdiction, Abdel-Kader, sous

l'administration du gouverneur que M. le maréchal Clausel va remplacer, avait déjà présumé à sa dernière et récente rébellion, en franchissant le Chélif à main armée, et se portant à la rencontre d'un chef d'Arabes de Sahara, qui avait fait irruption dans la province de Titery. Il le vainquit, il est vrai, et le força de retourner au désert. Mais était ce donc en vertu du mandat qui lui avait été donné pour châtier les tribus ennemies de la France? La France a-t-elle absolument besoin de pareils vengeurs? Non; et c'était donc une occasion et un prétexte pour l'émir de montrer ses armes victorieuses au delà du Chélif, de triompher à Medeah et parmi toutes les populations voisines, dans cette ligne centrale de la régence qu'il n'aurait jamais dû atteindre.

« L'impunité de cette tentative et quelques autres violations moins flagrantes du traité d'alliance, devaient naturellement enhardir Abdel-Kader à essayer, sur nos amis les Douairres et les Smelas, les nouvelles violences dont on a vu les sanglants résultats. Aussi, quelle qu'ait été la perte des troupes françaises dans le double engagement des 26 et 28 juin, perte douloureuse qu'il faut toujours déplorer, surtout si elle pouvait être allégée par une retraite plus fermement soutenue, on trouvera une sorte de dédommagement dans cette considération toute politique qu'une leçon a été enfin donnée à Abdel-Kader et une limite posée à ses prétentions envahissantes. C'est un succès au milieu d'une défaite.

« Personne n'osera accuser le brave général Trézel, après cette noble confession où il se montre si disposé à tous les sacrifices d'amour-propre et d'autorité. On ne le prendra pas au mot, et on saura voir comment son malheur s'explique, hélas! par la conduite de ceux de ses compagnons d'armes sur lesquels il veut garder le silence devant le public. On se souviendra qu'il fut plus heureux à la prise de Bougie, et on n'agira pas comme ce peuple impitoyable de l'Afrique, peuple jadis dominateur de cette même partie de l'Afrique, qui punissait ses généraux pour s'être laissé battre au jeu incertain des batailles.

« Et même, parce que l'émir de Mascara veut bien déclarer qu'il ne garde pas rancune à la France et qu'il a seulement une animosité personnelle contre le commandant d'Oran, ce n'est pas une raison pour lui sacrifier un de nos plus honorables et plus braves généraux. Où en serions-nous s'il suffisait, pour remplacer un général français, qu'un barbare l'eût appelé « vieillard tête, borgne, fils de borgne, » et cela, savez-vous? parce qu'il a perdu un œil à Waterloo! »

M. de Corcelette s'était rendu adjudicataire du domaine du Rosny, appartenant aux enfans de la duchesse de Berry : quand il s'est agi de payer le prix, il craignit de ne pouvoir s'acquitter valablement entre les mains de M. le marquis de Pastoret, tuteur du duc de Bordeaux et de sa sœur, après désistement de leur mère de ses fonctions de tutrice.

La cour royale, première chambre, présidée par M. Miller, a, sur les conclusions de M^e Berville, premier avocat général, condamné M. de Corcelette, à payer entre les mains de M. de Pastoret, le prix du domaine de Rosny.

— Le grand prix Monthyon a été partagé par l'académie française entre le livre *l'Economie politique chrétienne*, par M. Bagemont de Villeneuve et *l'Education des Mères de familles*, par M. Louis Aimé Martin.

— On construit en ce moment, devant les Champs-Elysées, un palais arabe d'une richesse et d'une élégance extraordinaire, tel qu'on n'en vit jamais un pareil au monde, si ce n'est dans les contes des fées. Un fleuve de gaz hydrogène est amené du boulevard de la Madelaine pour l'éclairer. Ce palais a 100 pieds de haut, et pour longeur la largeur des Champs-Elysées. C'est du sein de ce palais magique que partiront le ballon illuminé et le grand feu d'artifice.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris*, la dépêche télégraphique suivante :

« Don Carlos était à Estella le 21. Il a nommé Iturralde au commandement général de la Navarre, en remplacement d'Eraso qui l'a résigné par raison de santé.

« Le 20, Cordova est parti de Pampelune avec l'armée pour Puente de la Reyna.

« Les carlistes se sont concentrés près de Los-Arcos. »

Des rumeurs répandues dans Paris en même temps que l'on y a eu connaissance sommaire de la *Gazette de Madrid*, donnaient à penser qu'on craignait une explosion populaire lorsque le décret de la reine serait plus généralement connu. Les lettres du 15 parlaient déjà des dispositions fort ardent du parti libéral, qui compte sur Mendizabal pour expulser Las Amarillas que ce parti déteste, et la dernière mesure ne peut que fortifier ces dispositions.

— Les actes que contiennent les journaux reçus aujourd'hui de Madrid (du 15), sont d'une grande importance. Ils indiquent d'une part que le gouvernement redoute la présence dans les villes des militaires sans emploi, et qu'il craint les moindres manifestations de l'opinion publique. De l'autre, ils font connaître que des corps entiers s'associent pour faire connaître au gouvernement à quelles conditions ils concourront au maintien de la tranquillité publique.

Voici les pièces où ces faits sont établis :

« La reine a approuvé les mesures suivantes qui lui ont été proposées par le conseil des ministres :

« 1^o Que le ministre de la guerre fasse partir pour l'armée d'opération, tous les officiers sans service spécial dans toutes les villes de l'Espagne, et punisse la désobéissance avec la dernière sévérité.

« 2^o Qu'il mette immédiatement à exécution les lois sur la milice urbaine, et raie des contrôles les individus qui n'offriraient pas toutes les garanties nécessaires ;

« 3^o Que les autorités supérieures militaires soient autorisées au besoin à créer immédiatement des commissions militaires pour juger les auteurs de troubles ;

« 4^o Que ces mêmes autorités soient rendues personnellement responsables des conséquences que leur indécision ou leur faiblesse pourrait entraîner en pareil cas ;

« 5^o Que tout employé qui entrerait dans une société secrète, soit privé de son emploi et de ses honneurs.

Le conseil pense, est-il dit, dans le rapport, que ces mesures suffiront pour atteindre le but qu'il se propose, pour ranimer la confiance des amis du trône, dans l'énergie du gouvernement, et pour faire redouter à ses ennemis la vengeance des lois qu'ils veulent renverser. Le conseil n'en est pas moins convaincu que le moyen le plus efficace pour consolider ces institutions, c'est d'y intéresser les peuples en leur dispensant tous les bienfaits compatibles avec situation bien déterminée de l'état, en les affranchissant par des réformes bien méditées, des charges que leur a imposées une administration vicieuse pendant plusieurs siècles. Cet objet sera atteint en grande partie par la formation des nouvelles municipalités, et par la création des députations provinciales, qui devront rechercher les abus, et qui, par leurs connaissances locales, pourront proposer, en connaissance de cause, le remède destiné à les extirper. »

NOUVELLES DE PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne, 10 juillet au soir :

« Le ministère est tombé; on attribue la cause de cette chute à l'ambassadeur anglais qui aurait déclaré que son gouvernement ne pouvait marcher d'accord avec un pareil ministère.

« Voici les modifications dont on parle : intérieur, A. J. Freire, finances, D. J. Sylva Carvalho ;

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1795,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Byon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux érudades que lui donnait le conseil

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de le partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

marine; comte de Linares; affaires étrangères; comte de Villa Réal, ou J. de Soussa Pinto de Magalhaes; ministre de la guerre, président du conseil, le marquis de Saldanha. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 JUILLET.

On lit dans le *Moniteur belge* :

« Nous avons, dans notre n° du 24, répondu aux nouvelles assertions du *Messageur de Gand* sur les prétendues démarches du gouvernement français pour obtenir l'extradition des évadés de Sainte-Pélagie.

« Le *Libéral*, qui s'était empressé de reproduire l'article cynique du journal orangiste, s'est abstenu loyalement d'insérer notre réponse; bien plus, son article provocateur de ce jour s'appuie encore sur l'extradition prétendue.

« De son côté, le *Courrier belge*, qui s'était associé au *Messageur* dans l'attaque, a supprimé avec la même loyauté la première partie de notre réponse, comme si nous avions passé condamnation sur un fait qui n'a existé que dans l'imagination du *Messageur* et de ses dignes alliés.

« Une telle conduite, qui n'est pas sans antécédents nombreux de la part du *Libéral* et du *Courrier*, sera appréciée par le public, au jugement duquel nous les abandonnons.

« Mais pourquoi tant de mauvaise foi? Nous pouvons nous l'expliquer: Le gouvernement belge avait déclaré qu'il userait du droit que lui accordent les lois pour refuser aux républicains des passeports, à l'effet de s'établir en Belgique; il avait déclaré que cette mesure était commandée par l'intérêt du pays. Cette conduite du gouvernement rassura tous ceux qui veulent jouir en paix des avantages de notre nouvel état, qui ne veulent point que notre Belgique soit inquiétée à l'intérieur, ni signalée à l'étranger comme le point de réunion de tous les séditeux, de tous les conspirateurs. La déclaration spontanée, franche et précise du gouvernement lui assura l'assentiment du public: il fallait, pour en atténuer les effets, chercher à dénaturer les faits; il fallait chercher à avilir le gouvernement en supposant qu'il obéissait à une impulsion étrangère, qu'il s'agissait enfin de livrer les évadés à la police d'un pays voisin.

« Les mêmes journaux ne craignent point de provoquer à une résistance ouverte à l'autorité. Le *Courrier* républicain, le *Messageur* orangiste, leur ami commun le *Libéral*, y voient sans doute une occasion d'avancer leur œuvre; mais ils ne trouveront ni faiblesse dans l'autorité publique, ni sympathie dans le peuple: leurs projets sont aujourd'hui trop connus.

« Quelques journaux ont parlé hier d'un conseil de ministres qui aurait été tenu la veille relativement aux évadés de Ste.-Pélagie: ce conseil n'a pas eu lieu, il était inutile. Nous avons déjà fait connaître depuis plusieurs jours la résolution du gouvernement de ne point permettre aux évadés de s'établir en Belgique; cette résolution a reçu son exécution à l'égard du sieur Guinard, qui n'a obtenu de passeport que pour se rendre à Ostende sous la condition de s'y embarquer. » (*Moniteur*)

On lit ce qui suit dans le *Courrier belge* :

« M. Guinard a été demander au ministre de l'intérieur s'il était vrai que les réfugiés français dussent quitter le pays. Sans doute, a répondu M. de Theux: la mesure est irrévocable. C'est pour nous une question de principe. M. Guinard ayant demandé si l'on pouvait alléguer quelque chose à sa charge, M. de Theux lui a répondu que non, mais que la mesure était générale. M. Guinard demanda alors huit jours pour régler ses affaires personnelles à Bruges et à Ypres où ses parents ont des propriétés; M. de Theux y consentit, et s'engagea même à prolonger la permission s'il était nécessaire.

« Ainsi la grande affaire est d'établir en principe que le gouvernement est le maître absolu des étrangers qui cherchent asyle parmi nous, que l'expulsion est de droit absolu, lors même que l'on

ne saurait alléguer l'ombre d'un prétexte contre les expulsés, et que l'hospitalité n'est qu'une simple tolérance révoquée. On dit à tel ou tel réfugié: restez, mais n'oubliez pas que vous nous appartenez corps et ame, par cela seul que vous êtes un réfugié. »

Un rapport de la chambre de commerce qui a paru, il y a peu de mois semble annoncer que chez nous on ignorerait la fabrication du bleu de Prusse. Ce n'est jamais sans chagrin que nous apprenons, que notre industrie se trouve en arrière de celle de nos voisins, aussi nous empressons-nous aujourd'hui de relever l'erreur qui s'est glissée dans ce rapport. C'est pour avoir visité dans toute son étendue et dans ses détails la fabrique de MM. Kennis et Van Mechelen, que nous pouvons affirmer qu'on y produit du bleu de Prusse de 1^{re} qualité. Là aussi on prépare du noir animal, du prussiate de potasse, du vert de Schèele du chromate de plomb, etc. Cette exploitation est faite avec intelligence. Ceux qui la dirigent possèdent des connaissances théoriques trop rares chez les fabricans et la plus exacte économie préside à toutes les opérations. (*Emancipation.*)

— M. Lecharlier, doyen des libraires de Bruxelles, est mort la semaine dernière à l'âge de 84 ans.

LIEGE, LE 28 JUILLET.

LE DIRECTEUR DU COMMERCE.

Plusieurs journaux ont accusé à diverses reprises M. l'administrateur du commerce et de l'industrie de n'être point à la hauteur de ses importantes fonctions; mais il faut l'avouer ces accusations ont été souvent entachées d'un caractère de personnalité qui a dû les faire prendre en défiance. Pour notre compte, nous dirons, cependant, que M. Smits n'a point répondu aux espérances qu'il avait fait concevoir à son avènement à la direction du commerce; rien jusqu'ici n'a révélé en lui l'homme actif, éclairé, qu'on croyait avoir trouvé pour diriger les affaires commerciales.

Pour notre compte, nous ne saurions nous dispenser d'adresser à M. le directeur le reproche de laisser le pays dans l'ignorance la plus complète des améliorations que le temps a dû apporter dans notre situation matérielle. Ainsi, par exemple, une étonnante prospérité s'est révélée dans l'arrondissement de Charleroi. Eh bien! le seul document authentique que nous ayons sur cette localité nous vient de l'administration du commerce de la France.

Cependant, il faut le dire, dans la situation où nous avons mis la révolution de septembre, quand chaque jour encore, on accuse cette révolution au nom des intérêts matériels, il était du devoir de l'homme placé, par la confiance du gouvernement actuel, à la tête de l'administration du commerce et de l'industrie, de signaler les améliorations, de mettre en lumière les progrès à mesure qu'ils se seraient développés dans le pays. Sous ce rapport, M. le directeur n'a rien fait, ce sont des hommes étrangers à son administration qui se sont efforcés d'éclairer l'opinion, de lui montrer que les ruines disparaissaient, que la vie et le mouvement industriel reprenaient dans le pays une force nouvelle. Nous le répétons, la publication de documents authentiques qui auraient mis sous les yeux de tous les signes rénovateurs de notre prospérité matérielle auraient plus servi notre jeune royauté que tous les rapports de M. François.

M. le directeur ne saurait alléguer pour justifier son inactivité, son improdution, si l'on peut ainsi s'exprimer, le poids des affaires dont il est chargé. Beaucoup d'objets qui auraient dû rester dans ses attributions lui ont été enlevés. Ainsi, toutes les affaires relatives à l'ancien million Merlin ressortent de l'administration des domaines; M. Dugniolle reste chargé de traiter de toutes les questions qui se rattachent aux brevets. Nous ne croyons pas même que M. l'administrateur s'occupe des douanes dans leurs rapports avec le commerce, c'est, pensons-nous, au ministère des finances, où l'on devrait s'occuper seulement de la partie purement financière, que toute la matière des douanes est traitée.

Nous devons ajouter cependant que suivant l'opinion de beaucoup de personnes, ce n'est point la capacité qui manque à M. Smits; c'est, dit-on, un homme au courant des faits qui intéressent le commerce. Mais ses moyens paraissent en quelque sorte paralysés par on ne sait quelle apathie, quel amour du *far niente* qui se concilie mal avec les exigences de sa position administrative. Espérons que M. Smits comprendra enfin que, pour être utile au pays, la direction du commerce ne doit point se borner à un rôle absolument passif et doit se montrer un peu moins avare de publications.

Hier, dans la matinée, un jeune enfant de 2 ans et demi est tombé de la fenêtre d'une chambre située au second étage, dans la cour d'une maison rue St-Jean-en-Isle. — Il paraît qu'il jouait à côté de sa mère et d'une autre personne, il était monté sur une table placée contre le mur et à hauteur de la croisée, hors laquelle il est tombé en voulant ressaisir un jouet qu'il y avait perdu. — L'enfant n'a que de légères contusions et semble tout-à-fait hors de danger.

— On écrit d'Amsterdam au *Courrier Français* :

« Les troupes qu'on a fait venir tranquillement ceux qui ne se fient que médiocrement à la garde bourgeoise. Ils comptent que nous n'aurons plus d'émeutes, et les sacrifices faits pour rendre moins affreuse la misère du bas peuple me le font espérer. Mais c'est assez éphémère, quant à Amsterdam, et ce n'est rien quant aux provinces où les moyens de subsistance sont compromis; car la faim est turbulente, même chez les Bataves. La situation du pays, plus factice que jamais, ne peut durer comme elle est: l'excès d'habitans devient un fardeau dès que l'activité cesse; et nous aurions encore toutes les tonnes d'or que l'économie et le commerce avaient accumulées, sans pour cela pouvoir supporter le régime d'impôts actuel. C'est une charge sur laquelle il faut tôt ou tard prendre son parti.

« On fait venir aussi des troupes à la résidence royale et dans quelques autres lieux du Zuid-Holland; cela peut être prudent, mais ce n'est pas populaire; et malheureusement les gens qui conseillent de telles mesures ne comprennent point la nation sur laquelle ils opèrent, de même qu'ils ne comprennent pas les Flamands. Le roi, toutefois, a bien vu que des envois de soldats ne remédieraient à rien dans les parties du Nord où le mécontentement est le plus aigri, et suivant l'apparence il évite ce moyen dangereux, au moins de ces côtés. Les étalages de forces militaires sont pathétiques presque autant que ruineuses, et s'ils n'ont à épuiser la Hollande que pour aligner des chevaux et des canons contre les Hollandais, le Nassau-Orange finiront par jouer un bien mauvais jeu. Je leur souhaite plus de pénétration. »

— Le procès du nommé Bancal, traduit devant la cour d'assises de la Seine pour meurtre d'une femme mais du consentement de la victime, a été acquitté par le jury dans l'audience de ladite cour du 25 juillet.

— Avant-hier, des moissonneurs ont trouvé dans un champ de blé, à Denren, au lieu dit Borgehout-Vild (province d'Anvers), une partie du cadavre d'un enfant nouveau né presque entièrement consumé, à l'exception toutefois des os du crâne qui étaient dans leur état naturel. Les auteurs de ce crime sont inconnus.

M. Quiriny-Goreux, bourgmestre de Jemeppe nous a demandé l'insertion de la pièce ci-après :

COMMUNE DE JEMEPPE.

4^e anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er} roi des Belges.

LE BOURGEMESTRE A SES ADMINISTRÉS.

Messieurs, au 21 juillet 1831, lorsque nous élevions sur pavois national le prince généreux qui venait clore notre révolution, en nous disant: « Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux, » nos espérances étaient grandes. Elles n'ont point été trompées. Les événements ont confirmé les consolantes prévisions de cet heureux jour.

Aujourd'hui que nous en célébrons le quatrième anniversaire, nous pouvons contempler avec calme et satisfaction venir de la patrie: partout règnent l'ordre et la sécurité, l'empire de la constitution la plus libérale qu'un peuple jamais possédée.

... sur le sol belge, où ils ont autrefois jeté
 éclat.
 l'industrie belge a pris un nouvel essor. Jemeppeiens qui
 ont apprécié l'admirable développement mieux que vous,
 de près les beaux établissements de nos deux rives,
 de prodigieuse activité qui y règne, vous qui pouvez déjà
 par le chemin de fer que possède une de vos houillères
 avantages que va produire au pays la colossale entreprise
 bientôt joindre l'Océan au Rhin, Anvers et Cologne!
 tout aussi le nom de notre souverain bien-aimé est béni
 des populations reconnaissantes.
 partis se taisent, celui-là même qui depuis plus de
 ans ne cessait de nous alarmer sur les suites de notre
 participation et dont les orateurs impudens nous annonçaient
 soir pour le lendemain la restauration et ses implacables
 vengeances. Aurait-il enfin compris que la Belgique
 trop avancée pour rétrograder jusqu'à ses doctrines, et
 haut placée pour descendre jusqu'au vil esclavage qu'il
 propose? En cela du moins, et peut être pour la pre-
 fois, il aurait prouvé quelque intelligence du pays et de
 son roi.
 vive la Belgique, vive le roi, vive la reine, vive le
 roi.
 26 juillet 1835.
 Le bourgmestre, Quirini-Goreux.

Voici le résultat du mouvement de la caisse d'épar-
 instituée par la banque de Bruxelles, du 1^{er} jan-
 1832 au 30 juin 1835 :

1832, année de la fondation de la caisse d'épargne, la s'est élevée à	P. B. fl. 551,097 18 1/2
les remboursements à	117,494 72
la fin de l'année 1832, le solde en était de	fl. 433,602 46 1/2
Soit en francs	917,677 17
1833, la recette a été portée à	fr. 6,587,774 36
les remboursements à	4,338,918 99
la fin de 1833, le solde en caisse de	fr. 5,248,855 36
1834, la recette s'est élevée à	47,977,265 18
les remboursements à	4,033,912 34
la fin de 1834, le solde en caisse est de	fr. 43,943,352 84
Durant les 6 premiers mois de 1835, la cette a été de	fr. 5,694,905 95
les remboursements de	fr. 5,930,910 74

Il a été remboursé de plus qu'il n'a
 été reçu fr. 236,004 79
 Cet excédant des remboursements sur les recettes est le ré-
 sultat des mesures que la direction s'est vue dans la nécessité
 de prendre, au moment où elle a dû croire qu'au 30 juin,
 elle cesserait de faire le service de caissier de l'état. La di-
 rection avait déclaré qu'elle rembourserait toutes les sommes
 reçues ailleurs qu'à Bruxelles et à Anvers; ces sommes ne
 devaient plus porter intérêt après le premier février; ce rem-
 boursement devait donc s'effectuer; aussi pendant les trois
 premiers mois de 1835, s'est-il élevé à près de quatre mil-
 lions. Depuis lors, la société générale ayant révoqué les me-
 sures qu'elle avait prises, attendu qu'elle n'a pas cessé le service
 de caissier de l'état et qu'elle a conservé ses agens dans les
 provinces, les remboursements sont allés en diminuant; tan-
 dis que les recettes ont augmenté en définitive. Le sol net
 provenant des recettes faites à Bruxelles et dans les pro-
 vinces était, à la fin de juin, de fr. 43,707,348 35.
 Cette somme se divise ainsi qu'il suit: fr. 3,457,714 78.
 Capitaux déposés par diverses administrations publiques et
 lesquels il a été délivré 902 livrets.

ECONOMIE DOMESTIQUE
 Application du gaz au chauffage et aux divers
 usages de l'économie domestique.

Il est surprenant qu'on n'ait pas encore sérieusement songé
 à faire servir le gaz aux différents usages de l'économie do-
 mestique. L'extrême chaleur qu'il dégage, le peu d'espace
 qu'occuperaient les appareils, la grande facilité avec laquelle
 on pourrait se procurer à chaque instant du jour la quan-
 tité de calorifique nécessaire, tout en un mot aurait dû vi-
 vement solliciter les ingénieurs civils à faire tourner au profit
 de l'économie domestique les nombreux avantages que présente
 cet utile combustible, bien préférable assurément à tous ceux
 qui ont été employés jusqu'à ce jour.
 Le bois dégage moitié moins de calorifique que la houille,
 et le gaz hydrogène dégage quatre fois autant de calorifique
 que la houille. Quelle que soit la siccité du bois, il con-
 tient toujours de l'eau interposée, dont la quantité varie de
 puis 25 jusqu'à 42 pour cent de son poids, et la fibre li-
 gneuse elle-même renferme en outre 50 pour cent d'eau, par-
 tic intégrante de sa composition. Ainsi sur 1,000 kilogrammes
 de bois très sec, il faut extraire: 1^o les 25 pour cent d'eau in-
 terposée; 2^o les 50 pour cent d'eau qui entrent dans la cons-
 titution de la fibre ligneuse. On voit par là que les 1000 ki-
 logrammes se trouvent réduits d'abord à 750, et en dernière
 analyse à 375 kilogrammes véritablement propres à la com-
 bustion.

Cependant il ne faut pas croire que ces 375 kilogrammes
 servent utilement au chauffage, car une portion notable doit
 être nécessairement employée à la vaporisation de l'eau in-
 terposée et de celle qui est combinée avec la fibre ligneuse.
 Au reste, ce qui justifie pleinement notre assertion, ce sont
 les expériences curieuses qui ont été faites pour détermi-
 ner le pouvoir calorifique des différentes espèces de bois, ex-
 périences qui ont démontré que les essences les moins im-
 prégnées d'humidité étaient celles qui fournissaient une plus
 grande quantité de calorifique.

La houille, n'étant presque entièrement composée que de
 parties combustibles, a une supériorité très marquée sur le
 bois: mais la construction des appareils où elle brûle exigeant
 une grande ventilation, il en résulte une perte consi-
 dérable de calorifique; déficit que ne présentera jamais l'em-
 ploi du gaz. Aussi Frédéric Windsor, qui fut l'un des plus ar-
 dens propagateurs de l'éclairage par le gaz, et qui connaissait
 sans doute la puissance calorifique des différentes espèces de
 combustibles, s'était-il empressé de signaler dans un savant mé-
 moire tout le parti qu'on pourrait tirer de l'application du
 gaz en l'adoptant au divers usages de l'économie domestique.
 La mort l'empêcha de réaliser ses projets. M. Ricketts a été
 plus heureux que Windsor; les appareils qu'il a conçus ont
 présenté les résultats les plus avantageux; il a fait établir à
 Saint Michel Burleigh Street, dans le Strand, un calorifère
 de vingt deux pouces de diamètre, qui maintient constam-
 ment dans l'intérieur de cette église, une température de 57^o
 Fahrenheit. Ce calorifère ne consomme que de 15 à 20
 pieds cubes de gaz par jour, ce qui ne représente que la
 faible dépense de 5 à 6 schellings (7 francs 25 c. à 8 frs.
 50 c.) M. Ricketts ne s'est pas seulement borné à cons-
 truire des calorifères; il a aussi exposé dans la galerie na-
 tionale plusieurs modèles de fourneaux où l'on peut à la fois
 mettre de l'eau en ébullition, confectionner des ragouts et
 faire cuire des rôtis. Les jets du gaz sont combinés avec
 tant de précision, les compensateurs agissent avec tant d'exac-
 titude, qu'on peut déterminer d'une manière presque mathé-
 matique l'heure à laquelle les divers objets exposés à la cuis-
 sination seront prêts. Déjà plusieurs propriétaires, dont les mai-
 sons sont éclairées par le gaz, ont fait disposer dans leurs
 cuisines des appareils d'après le système de M. Ricketts, mais
 c'est dans les arches du Viaduc de Greenwich, dont quel-
 ques-unes seront converties en boutiques et en habitations,
 que ce nouveau système sera appliqué sur une grande échelle.
 (Journal Anglais.)

ETAT CIVIL DE LIEGE du 27 juillet.

Naisances : 6 garçons, 7 filles.
Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir :
 Henri Joseph Grenier, âgé de 65 ans, cocher, rue des Car-
 mes, époux en 2^e nocces de Marie Catherine Renette.
 Jean Pierre Roufosse âgé de 49 ans, garçon boucher,
 rue de la Clef, époux de Marie Ida Desalm.
 Marie Ca-
 therine Petry, sans profession, âgée de 77 ans, rue Mère-
 Dieu, épouse de Joseph Georges.
 Elisabeth Duflot, âgée
 de 62 ans, sans profession, rue Pierreuse.
 Anne Marie
 Houssa, âgée de 26 ans, marchande, rue des Tanneurs.
 Marie Joseph Debousse, âgée de 21 ans, brodeuse, en
 Potière.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.
VENTE
POUR SORTIR DE L'INDIVISION
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ.

Le VENDREDI 31 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée
 MM. les enfans et Gendre de feu Gaspar François Woos, en
 son vivant propriétaire à Soumagne, feront VENDRE au
 plus offrant, par le ministère du notaire DELIEGE, en son
 étude à Fléron.
 Une fort BELLE MAISON, construite en briques, cou-
 verte d'ardoise et de chaume, bâtie à la moderne, propre à
 un quartier de maître, avec cour dans laquelle se trouve un
 puits alimenté par une source intarissable, grange, fournil,
 3 caves, de belles et spacieuses écuries et étables dont l'une
 peut contenir 14 vaches, jardin et étang.
 Une autre belle maison, bâtie en pierres et briques, cou-
 verte en chaume, consistant en une superbe habitation pour
 le fermier, avec puits, caves, grange, fournil, cour, écuries
 et jardin.
 Avec 49 bonniers métriques 69 perches carrées (22 bon-
 niers et demi ancienne mesure) de prairie, d'une seule
 pièce, seulement séparée par un chemin et des bonnes hayes
 qui en forment les 11 clos qui suivent :
 1^o Un verger de 3 bonniers 52 perches 20 aunes, servant
 d'assise; 2^o un autre verger servant aussi d'assise, mesurant 3
 bonniers 21 perches 23 aunes; 3^o une pièce d'un bonnier 19
 perches; 4^o une autre de 2 bonniers 9 perches; 5^o une autre
 d'un bonnier 15 perches; 6^o une autre d'un bonnier 41 per-
 ches; 7^o une autre de 2 bonniers 42 perches; 8^o une autre
 de 80 perches; 9^o une autre d'un bonnier 12 perches; 10^o une
 autre d'un bonnier 53 perches; et 11^o une pièce d'un bonnier
 8 perches.
 Cette belle propriété est située près du village de Soumagne.
 Elle joint à la cure dudit lieu. Elle est occupée par les pro-
 priétaires et le fermier Gérard. Elle jouit d'un accès très-
 facile pour arriver avec voitures, cabriolet, etc., à la chaus-
 sée de Liège à Aix-la-Chapelle, les vergers sont bien arborés,
 il se trouve dans toutes les pièces de fonds des étangs et même
 des ruisseaux intarissables. 743

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)
 La commission informe les sociétaires qui ont pris des nu-
 méros pour la Tombola du JEUDI 30 JUILLET, que les
 lots seront délivrés séance tenante sur la présentation des billets
 et que ceux qui ne seront pas réclamés à l'instant du tirage,
 resteront à la Société pour faire partie d'une autre Tombola.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
 Les sœurs DEBOUNY, préviennent le public qu'elles vien-
 nent de transférer leur MAGASIN de MODES et NOUVEAU-
 TES, rue Vinave-d'Ille n° 616. 987

A VENDRE un beau FILET pour la pêche, ayant 40 pieds
 de long sur 11 1/2 pieds de large. Il est garni de balles de plomb
 et de flottes; il a peu servi. 996
 S'adresser quai d'Avroy, n° 628, à Liège.

ADJUDICATION
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le MARDI 25 AOUT 1835, 9 heures du matin, en l'étude
 et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège,
 place St-Pierre, il sera procédé à la VENTE aux enchères
 publiques des IMMEUBLES et des RENTES dont le dé-
 tail suit :

- IMMEUBLES.**
- 1^{er} Lot. Une belle et grande maison avec porte cochère,
 cour, fontaine, salle de bain, remise, écurie, magasins et
 jardin, jouissant d'une très-belle vue, située à Liège, place
 St-Pierre, n° 25, s'y adresser pour la voir de 9 à 11 heures
 du matin et de 2 à 4 après midi.
 - 2^e Lot. Une maison de maître, portant le n° 765, occupée
 par M. Walthéry, située à Liège, faubourg Hocheporte,
 avec maison de cultivateur cotée 765 bis, cour, jardin,
 prairie et bosquet, contenant 65 perches, clos de murs en
 grande partie et ayant une vue très-étendue.
 - 3^e Lot. Une grande verrerie, en pleine activité n° 59 avec
 cour, magasins, écurie, jardin, prairie et autres dépen-
 dances, contenant un bonnier 54 perches, située à chênée
 près de l'église.
 - 4^e Lot. Un grand corps de bâtiment formant deux mai-
 sons, située au dit chênée, attenant au 3^e lot dont l'une n° 31
 est occupée par Piette et autre et l'autre n° 30 par Pirotte avec
 les bâtimens de l'ancienne verrerie, jardin et prairie, le tout
 d'une contenance de 40 perches.
 - 5^e Lot. Une maison et dépendances; n° 29 détenue par le
 sieur Bertholet, avec jardin, cour, et verger ne formant qu'un
 ensemble et attenant au lot qui précède, contenant 48 per-
 ches 28 aunes.

RENTES EN ARGENT.

- 6^e Lot. Une rente annuelle et perpétuelle de 221 francs
 23 centimes, au capital de 5530 francs 75 centimes, due par
 la fabrique de l'église primaire de Verviers.
- 7^e Lot. Une rente de 133 francs 71 c. constituée par ren-
 dage au capital de 4376 francs 7 centimes due par Melle
 Thonon.
- 8^e Lot. Une rente de 51 francs 65 c., constituée par rendage
 au capital du denier 20, due par M. Chefneux.
- 9^e Lot. Une rente de 34 francs 3 c., due par Dejoson et D^e
 Balars, son épouse, au capital du denier 20.
- 10^e Lot. Une rente de 43 francs 76 c., due par le sieur
 Ghys, menuisier, à Hollogne-aux-Pierres, en vertu de ren-
 dage.
- 11^e Lot. Une rente de 36 francs 46 c., restant de prix de
 vente, au capital de 729 francs 20 c, due par G. Remouchamps
 de Hollogne.
- 12^e Lot. Une rente de 29 francs 17 c., constituée à 4 0/10 par
 rendage, due par Wera, menuisier, à Liège.
- 13^e Lot. Une rente de 31 francs 60 c. en 2 constitutions, due
 par Jean Colson et Henri Keller, d'Easival.
- 14^e Lot. Une rente de 25 francs 52 c. en 2 constitutions, due
 par Jadouille, arpenteur, et autres.
- 15^e Lot. Une rente de 29 fr. 62 c., partie de plus, due par
 Coune, représentant Trouillet.
- 16^e Lot. Une rente de 4 francs 86 c., due par Gaspar Gré-
 sard et autres.
- 17^e Lot. Une rente de 40 fr. 94 c., due en vertu de bail à rente
 par Nicolas Leroy de Xhendremael.
- 18^e Lot. Une rente de 15 fr. 80 c., due par M. Méan, né-
 gociant, à Liège.

RENTES EN NATURE.

- 19^e Lot. Une rente de 3 muids d'épeautre, due par V^e Mon-
 fort et autres du faubourg Ste. Walburge.
 - 20^e Lot. Une rente de deux muids quatre setiers d'é-
 peautre, due par Pierre Jacquemotte et Maréchal de Xhen-
 dremael.
 - 21^e Lot. Une rente de 12 setiers d'épeautre, due par Mar-
 cotty, veuf Denis de la Gleizhe.
 - 22^e Lot. Et une rente d'un muid d'épeautre, due par Jo-
 seph Florin, demeurant à Voroux Goreux et Marie Anne De-
 noel, demeurant à Awans.
- S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître
 les titres et conditions de l'adjudication. 998

A VENDRE

1^o Une BELLE et SPACIEUSE MAISON, sise rue porte
 Saint-Léonard, n° 621, ayant un très grand jardin et terrain
 propre à bâtir, cour, écurie et issue au pied des Wallies pour
 une porte cochère.
 2^o Trois maisons contigues, situées rue devant St. Thomas et
 de la Chaîne, cotées 280, 281 et 282.
 S'adresser à M^e DUSART, notaire. 557

... de prompt et de pa-
 modeste boulanger dans une ville toute occupée
 par des manuels, et où les études passaient alors pour
 de luxe que les artisans eux-mêmes se permet-
 tent, n'ont garde de faire donner à son fils une

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1794,
 (1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont
 souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année en-
 core, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population
 nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat
 pour applaudir aux félicitations que lui donnait le conseil

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre com-
 patriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-
 on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non
 rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions,
 qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs
 capacités.

CAISSE DES PROPRIÉTAIRES.

AGENCE DE LIÈGE, RUE FÉRONSTRÉE, N° 668.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir les capitalistes qui désireraient obtenir des obligations de la caisse des propriétaires dont la première émission aura lieu au pair le 1^{er} août prochain, de ne pas tarder à leur transmettre leurs demandes.

Ces obligations jouissent d'une double garantie, ces hypothèques consenties au profit de la société et le capital de celle-ci. Ce placement de fonds présente les avantages suivants :

1^o Titre de propriété transmissible de la main à la main, sans frais ; car ces obligations seront cotées à la bourse.

2^o Intérêt annuel de 4 0/0 payable au choix du porteur de l'obligation, soit à Bruxelles, soit à Liège, soit à Paris chez M. de Rothschild.

3^o Amortissement annuel, pour un montant égal à celui des capitaux rentrés à la caisse des propriétaires, au moyen des annuités perçues.

4^o Participation aux bénéfices de la société pour un quart qui est reparti par le sort en primes inégales aux obligations désignées pour l'amortissement.

Tous les remboursements d'obligations auront donc lieu avec primes.

On peut aussi s'adresser chez les soussignés pour toute demande d'emprunt sur hypothèque, remboursable par annuités d'après le tableau ci-bas.

Joseph DUBOIS, et C^{ie}.

TANT POUR CENT D'UN CAPITAL QUELCONQUE,

A PAYER SEMESTRIELLEMENT,

POUR S'ACQUITTER DE CE MÊME CAPITAL A UNE ÉPOQUE DÉTERMINÉE.

NOMBRE D'ANNÉES	SOMMES A PAYER		NOMBRE D'ANNÉES	SOMMES A PAYER		NOMBRE D'ANNÉES	SOMMES A PAYER	
	POUR 100 FRANCS	DU CAPITAL EMPRUNTÉ.		POUR 100 FRANCS	DU CAPITAL EMPRUNTÉ.		POUR 100 FRANCS	DU CAPITAL EMPRUNTÉ.
5	11 23 13 1/2	Frs.	21	3 56 40		37	2 61 20	
6	9 53 81		22	3 45 99 1/2		38	2 58 16	
7	8 33 05		23	3 36 54 1/2		39	2 55 30 1/2	
8	7 42 64		24	3 27 93 1/2		40	2 52 61 1/2	
9	6 72 46 1/2		25	3 20 06		41	2 50 08 1/2	
10	6 16 45 1/2		26	3 12 83 1/2		42	2 47 70	
11	5 70 74 1/2		27	3 06 19 1/2		43	2 45 45	
12	5 32 76		28	3 00 06 1/2		44	2 43 32 1/2	
13	5 00 72		29	2 94 40		45	2 41 31	
14	4 73 34 1/2		30	2 89 15		46	2 39 41	
15	4 49 70 1/2		31	2 84 27 1/2		47	2 37 61	
16	4 29 10		32	2 79 74 1/2		48	2 35 90	
17	4 10 99 1/2		33	2 75 52		49	2 34 28	
18	3 94 96 1/2		34	2 71 57 1/2		50	2 32 75	
19	3 80 69 1/2		35	2 67 88 1/2				
20	3 67 91		36	2 64 43 1/2				

OBSERVATION.— La commission, qui se fixe tous les trois mois ; n'est pas comprise dans les annuités ci-dessus.

VENTE DE PIÈCES DE TERRE

LUNDI 17 AOUT 1835, à 2 heures de relevée, en la demeure du sieur Gme. BONHOMME, cabaretier à Oupeye, M^e MARTIAL exposera en VENTE publique les PIÈCES de TERRE ci-après :

1^o Une pièce de 52 perches 313 palmes située au Pasay du Sacrement, à Haccourt, tenant à M. Tallet.

2^o Une de 26 perches 157 palmes, en lieu dit Xhafair, à Haccourt, joignant à Gér. Froimont.

3^o Une de 13 perch. 78 palmes Alle Haie, à Gorai, commune d'Oupeye, tenant à Nic. Bouille.

4^o Une de 26 perches 157 palmes, au Pasay du Sacrement, à Haccourt.

5^o Une de 17 perches 438 palmes, en lieu dit Bairo, commune d'Heure-le-Romain, joignant à M. Duchesne.

6^o Une située au même endroit, contenant 17 perches 438 palmes, tenant à M. Jh. Tallet.

7^o Une sise près du Pasay du Sacrement, contenant 26 p. 157 palmes, joignant à M. Piercot.

8^o Et une autre de 24 p. 797 palmes, située derrière Amy, à Haccourt.

Toutes ces pièces sont exploitées par le sieur Nicolas Bouille.

S'adresser audit notaire à Fexhe-Slins ou à M. BON LUCION, rue Vert-Bois, à Liège.

1000

VENTE

DU

MOULIN A VENT,

DE SERON.

JEUDI prochain, 30 JUILLET 1835, à 2 heures précises de relevée, les époux ROUCHET, feront VENDRE publiquement et aux enchères chez le sieur Ernest DELCOURT, cabaretier, à Acosse et par le ministère du notaire FRAIPONT, de Burdinne, un MOULIN à faire du grain farine, mu par le vent, une maison joignante, servant d'habitation pour le meunier, avec grange, écuries, étables, puis, four, fournil, cour, jardin, prairie et closière, le tout formant un ensemble et située à Seron, commune de Forville, province de Namur, d'une superficie de 191 perches 80 aunes, (2 bonniers 4 verges grandes mesure locale)

Cette propriété étant susceptible d'être divisée en plusieurs lots, sera exposée en masse ou en détail au gré des amateurs.

On accordera à l'acquéreur des grandes facilités pour le paiement.

995

On demande UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 778

A VENDRE ou à RENDRE la MAISON, n° 68, devant les Ecoliers, ainsi que CELLES, n° 1128 et 1129 Puits en Sock, Outre-Meuse. S'adresser place St-Lambert, maison, n° 608.

On DEMANDE une BONNE et une SERVANTE. S'adresser au bureau de cette feuille.

Beaux QUARTIERS à LOUER chez L. MONSEUR de la Régence.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 juillet. — Métalliques, 102 Actions de la banque 1328 1/2.

Fonds anglais du 25 juillet. — Cons. 90 3/8. belges, Holl. 00 0/0. Port. 00 0/0. Esp. cortés, 51 1/2, le 0 0/0, passive 00 0/0. Diff. 00 0/0. Brésil. 00 0/0, Mex. 00 0/0. Espagne, 1834, 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 25 juillet. — Dette active 55 1/2. Dito, 5 0/0, 101 13/16 00. — Dito Différée, 0 00/00. Bill. de chance 25 0/0. — Syndi. d'amor. 94 5/8. 00 — 3 1/2 0/0, 79 7/8 000. Contrib. de guerre, 0 0/0 Bill. de 6 0/0, 000 0/0. — Société de comm. 000 0/0 0. — et comp. 104 3/8. — Dito 1828 et 1829, 000 0/0 00. — 11. 1831, 1833 99 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 70 0/0. Dito emp. à L., 5 0/0, 00 00 — Prus. nég. à L., 00 0/0. — Danm. à Lond., 0 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0 — Dito d'Amst., 41 1/2. — Dito à Londr., 3 0/0, 26 5/16 00 — Dito à Paris, 00 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 716 — Bons cortés à Lond. 37 5/8 0000. — Coupons d'Esp. 000 — Vienne actions de la banq., 101 7/8. — Métall. 99 1/2 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 91. — Dito à Londres, 00 — Brésiliens, 86 0/0. — Gr. — Lots Prussiens 105 7/8.

Bourse d'Anvers du 27 juillet.

Chances.	à courts jours	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 0/0 p.		
Londres.	12 13 3/4	12 07 1/2	
Paris.	47 5/16	A 47 0/00	46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 9/16
Hambourg.	35 5/16	00 0/0	35 0/0

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0. Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 00. — Emprunt de 48 mill., 100 5/8 0/0 A — Idem de 12 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande, active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente, 88 1/4 et 99 0/0 — Espagne. Guebb., 40 3/4 00 P. perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 3/4 à 1/2. — Idem diff., 17 à 16 et 7 8 P.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols ont généralement été offerts du toute la bourse, mais ont repris vers la clôture, surtout cortés, qui, après avoir été faits à 35 1/2, restent de 35 à 35 3/4.

Perpétuelles, 40 5/8 A. — Cortés 35 3/4 A. — Cou. dito 000 0/0 0. — Dette différée, 16 3/4 A. — Oblig. Ar. 00 0/0 0. — Primes à un m. dont 1 : Perpétuelles 42 0/0 — Cortés 39 0/0 P — Dette diff. 17 1/2 P.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

300 balles café St. Dominique, bon ordre, à 33 5/8 consom. 500 balles café Java, de 39 à 49 cents consom. 250 caisses sucre Havane blond, de florins 21 à 22 trepôt étranger. 8 à 900 balles riz Caroline, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 25 et 26 juillet

La galléasse danoise Catharina, c. Syer, v. de Bandholm, d'avoine.

La galléasse danoise Etault, c. Schult, v. de Bandholm, d'avoine.

Le smack belge Theresia, c. Verept, v. de Bremen, sucre.

Le koff hanovrien Jonge Antje, c. Luys, v. de Caroliner, ch. d'avoine.

Le koff hanovrien Vr. Etta, c. Remmer, v. de Rustri, ziel, ch. d'avoine.

Le koff hanovrien Vr. Joanna, c. Otten, v. de Ditsum, d'avoine.

Le koff hanovrien Frederik Wilhelm, c. Schoon, v. d'Em, ch. d'avoine.

Le brick norvégien Bordeaux Paket, c. Jurgenson, Dramme, ch. de bois.

La galléasse danoise 3 Gedroeders, c. Kraaft, v. de St. P., bourg, ch. de potasse et chanvre.

Bourse de Bruxelles, du 27 juillet. — Belgique. Dette 54 1/4 P. Emprunt de 48 mill., 100 7/8 P. — Actions de société générale (5) 835 0/0 0. Société de comm. de cette 120 0/0 A Banque de Belgique (5) 113 3/4 P. Hollande, active, 55 1/4 0. — Espagne. Guebbard, 40 1/2 P. 00. Per. Anvers 4 p. 0/0. Id. Amsterdam 5 p. 0/0, 40 1/2 P. — Paris 3 p. 0/0, 0 0/0 0. Cortés à Londres, 36 1/2 P. 00 0. différée, 17 0/0 P.

Prix des grains au marché de Liège du 27 juillet

Froment, l'hectolitre,	14 francs.	81 cent.
Seigle, id.	9	81

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 62 1/2, à Liège.